



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2025

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Rémy CHABANAT, Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Héloïse FERRIER, Véronique SAUZEDDE

Ont donné procuration :

Laurent SERIER à Laurent DOLCEMASCOLO
Sophie CARRE à Anthony BOURBONNAUX
Stéphanie YVERNAULT à Véronique SAUZEDDE

Absent : Nicole MARQUES, Céline DESSIMOND

Secrétaire de séance : Grégory COINTE

DELIBERATION

**Budget Gestion Immobilière : Emprunt
N°2025/09/47**

Objet : Finances locales : Emprunt

Madame le Maire rappelle le budget primitif 2025 du budget gestion immobilière et les travaux d'investissement engagés.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y aurait lieu de souscrire un emprunt afin de financer pour partie les travaux d'amélioration du patrimoine bâti et embellissement des abords.

Madame informe que la Caisse d'Epargne et le crédit agricole ont été sollicité.

Madame le Maire donne lecture de la proposition du Caisse d'Epargne qui offre un taux plus attractif.

Les conditions sont les suivantes :

Montant :	95 000 €
Durée :	240 mois
Taux d'intérêt :	Taux du livret A+0.90%

AR Prefecture

063-216302653-20250929-20250947-DE
Reçu le 03/10/2025



COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Base de calcul :	Exact/360
Païement des intérêts :	Trimestriel
Commission d'engagement :	0.10% du montant emprunté

Passage à taux fixe : Possibilité de consolider la ligne à taux fixe, à chaque date d'anniversaire du point de départ de l'amortissement, sans indemnité avec consolidation auprès de la CEPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

- **Approuve la proposition**
- **Autorise Mme le Maire à signer le contrat au nom de la commune**
- **Autorise Mme le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et les remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat.**

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 29 septembre 2025

Le Maire

Elisabeth BRUSSAT

Le secrétaire

Grégory COINTE

AR Prefecture

063-216302653-20250929-20250947-DE
Reçu le 03/10/2025